ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Division
des personnels enseignants

La Rectrice de l'académie de Limoges

Vu les Lignes directrices de gestion académiques
présentées en CSAA le 03 février 2025
Vu la circulaire rectorale du 10 mars 2026
relative au mouvement intra-académique – Rentrée 2026

Pôle Gestion collective - DPE

A R R E T E

Article 1 : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débuteront le **mercredi 18 mars 2026 à 12h00** et seront closes le **vendredi 03 avril 2026 à 12h00**.
Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

Article 2 : Le retour des confirmations de demande de mutation est fixé au **mercredi 08 avril 2026 uniquement sur la plateforme Colibris.**

Article 3 : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof du **mardi 12 mai 2026 au mardi 26 mai 2026**.

Article 4 : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **lundi 18 mai 2026** à minuit sur la plateforme Colibris.

Les demandes de participations tardives pourront notamment être accordées pour les motifs suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation imprévisible du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un enfant ;
- mesure de carte scolaire.

Les demandes de modifications d'une demande de participation au mouvement pourront être accordées pour les motifs suivants :

- enfant né ou à naitre ;
- mutation imprévisible du conjoint.

Les demandes d'annulation de participation aux mouvements intra-académique et spécifique seront acceptées sans condition.

Article 5 : La Secrétaire Générale de l'Académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des Relations et des ressources humaines

Valérie BEYNET